



Stop aux idées reçues : le bois tropical est aussi légal

Suite à la publication d'un rapport de Greenpeace mettant en doute la légalité des bois ipé importés depuis la forêt amazonienne brésilienne, Le Commerce du Bois (LCB) tient à dénoncer la confusion souvent entretenue entre importation de bois tropical et bois illégal. Sans contester la réalité du bois illégal dans ce pays comme dans d'autres, y compris en Europe, LCB souhaite rappeler que les importateurs de bois adhérant à sa procédure de Diligence Raisonnée, sont en conformité avec le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE), exigeant une politique d'achat de bois exemplaire et responsable.

A Paris, le 26 mars 2018 – « *En choisissant notre procédure de diligence raisonnée validée par la Commission Européenne et en acceptant des audits complets de leur politique d'achat, réalisés par des tierces parties indépendantes, les importateurs français de LCB se donnent les moyens d'une conformité avec le RBUE* », déclare Eric Boilley, directeur de LCB reconnu organisation de contrôle du RBUE. Ces exigences apportent une garantie sur la légalité des approvisionnements et la traçabilité des produits depuis l'exploitation forestière jusqu'au dépôt du bois chez le client final. « *Le bois tropical est trop souvent associé à un bois illégal. A tort !* », ajoute Eric Boilley. LCB regrette que le rapport concluant sur l'illégalité du bois ipé au Brésil se base seulement sur 6 exemples d'exploitations non représentatives : ni de la réalité du commerce, ni de la mise en place de systèmes de gestion durable compatibles avec les concessions forestières amazoniennes. Ses conclusions sont donc difficilement extrapolables à l'ensemble des concessions et des importateurs de bois, notamment ceux répondant aux exigences du RBUE.

La démarche d'analyse des risques de LCB va plus loin qu'une simple approche documentaire. En fonction des risques identifiés, diverses possibilités s'offrent aux adhérents de la procédure. Dans le cas du Brésil par exemple, celle-ci amène les opérateurs à examiner point par point les documents qui pourraient révéler des fraudes. Une vigilance particulière est ainsi apportée sur des points comme les volumes récoltés par hectares, l'analyse des dates de soumission de documents par rapport aux dates de récolte, l'examen des sites officiels en matière d'infractions, etc. Si les doutes persistent LCB propose de se rapprocher d'organisations locales permettant d'approfondir l'analyse des risques. « *En cas d'impossibilité de lever les doutes se rapportant à ces points, l'auditeur déclenche une demande d'action correctrice sans laquelle LCB ne pourra délivrer une attestation de conformité à sa procédure. C'est le cœur de notre démarche* », explique Eric Boilley. En amélioration perpétuelle, elle se renforce grâce à des partenariats avec des partenaires extérieurs, du secteur public, privé et de la société civile. Ils permettent d'enrichir la démarche de gestion de risques des opérateurs français, par une connaissance fine du fonctionnement des filières forestières étrangères dans des pays souverains. « *La gestion durable des forêts et leur certification sont tout simplement la clef de la pérennité de notre activité de commerçant* », rajoute Eric Boilley. C'est dans cette dynamique que Le Commerce du Bois participe au Plan Climat, présenté en juillet 2017 par Nicolas Hulot, et notamment à son volet de lutte contre la déforestation importée, au travers du Groupe National sur les Forêts Tropicales.

Relations presse – Pour toute précision, contactez l'agence Ressources De la Nature

Fadela Benabadji

Tél: 01 85 09 83 70

Mobile: 06 11 34 22 39

fbenabadji@agence-rdn.com

Mathilde Lehoux

Tél: 01 85 09 83 71

Mobile: 06 09 49 09 78

mlehoux@agence-rdn.com

A propos – Le Commerce du Bois

Créée en 2000, Le Commerce du Bois (LCB) est une association au sens de la loi de 1901. Elle est née de la volonté de représentants de trois familles professionnelles (Agents, Importateurs et raboteurs, et Négociants spécialisés regroupés sous le label Expert relais bois) de créer un grand mouvement représentatif des entreprises françaises du commerce national et international des bois. Présente en France dans toutes les instances de la filière forêt bois, l'association Le Commerce du Bois l'est aussi à l'international et travaille en étroite collaboration avec des organismes internationaux reconnus. Depuis 2015 c'est la seule organisation professionnelle française reconnue organisme de contrôle par la commission européenne.

www.lecommercedubois.fr